



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 septembre 2015  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dixième session**  
Point 16 de l'ordre du jour  
**Culture de la paix**

## **Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport décrit dans leurs grandes lignes les activités menées par les principales entités des Nations Unies qui œuvrent dans les domaines d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix depuis le dernier examen en date de cette question par l'Assemblée générale. Il couvre, en guise de conclusion, les domaines dans lesquels le système des Nations Unies devrait renforcer sa capacité de s'attaquer aux problèmes de plus en plus complexes que le monde rencontre.



## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 69/139 et 69/140 de l'Assemblée générale. C'est la deuxième fois qu'un rapport unique est présenté sur l'application des deux résolutions par le système des Nations Unies. Pour disposer d'une véritable réponse de l'ensemble du système sur l'application de ces résolutions il faut un engagement partagé et des efforts collectifs faits par un large éventail d'entités des Nations Unies. Dans cet esprit, les contributions reçues décrivent les actions que les entités des Nations Unies ont menées en vue d'édifier une culture de paix ou de s'engager dans un dialogue interreligieux et interculturel, au titre de leur mandat ou tout en s'acquittant de celui-ci. Le présent rapport doit également être lu en parallèle avec la résolution 68/127, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », que l'Assemblée générale a adoptée en 2013 au titre du point de l'ordre du jour « Culture de paix ». Certaines activités décrites ici sont directement pertinentes pour certaines dispositions de cette résolution.

2. L'édification d'une culture de paix et de non-violence et la facilitation de la réconciliation des cultures sont des efforts dont la portée est aussi large que leur vision ambitieuse. Les tendances mondiales en matière de migrations, de médias, d'échanges, de tourisme, d'urbanisation, de changement climatique et de nouvelles technologies rapprochent les peuples à un rythme et une vitesse qui ne cessent de croître et devraient se poursuivre dans un avenir prévisible. L'ampleur des transformations et la portée des nouvelles idées ont créé de nouvelles possibilités et de nouveaux moyens pour promouvoir l'entente et le respect mutuels. Parallèlement, toutefois, nos sociétés continuent d'être en proie à l'inégalité, aux préjugés, à l'intolérance et aux conflits. De plus, des moyens de communication tels qu'Internet, qui rapprochent les gens, sont trop souvent exploités comme instruments pour diviser et inciter à la haine et à la violence.

3. Instaurer la paix au moyen du dialogue est un fondement nécessaire pour la stabilité de nos sociétés, ce qui, à son tour, leur permet de prospérer. Sans paix il ne peut y avoir de développement. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, créer un environnement propice à la paix est un préalable à un développement durable. L'objectif de développement durable 16 qui est proposé – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes – énonce des cibles définies à atteindre se rapportant à la réduction de la violence, au renforcement des institutions et à l'amélioration des processus de prise de décisions. Dans ce contexte, il n'a jamais été aussi crucial de promouvoir une culture de paix et un dialogue interreligieux et interculturel entre les sociétés et à l'intérieur de celles-ci.

## II. Rôle dirigeant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la mise en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence et du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), institution spécialisée des Nations Unies chargée de conduire la mise

en œuvre du Programme d'action pour une culture de la paix et de la non-violence et du Plan d'action de la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022), reste déterminée à accélérer les progrès accomplis dans ce domaine. Durant la période considérée, son rôle a évolué sous l'influence du contexte mondial et a reçu un nouvel élan avec l'adoption de la stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021, dans laquelle l'importance vitale du dialogue interculturel est soulignée<sup>1</sup>.

5. À ce titre, le rôle de l'UNESCO est double, consistant au niveau mondial à stimuler et coordonner les initiatives et à prêter un appui à la communauté internationale et, au niveau national, à mettre en place des programmes intersectoriels ciblés couvrant l'ensemble de son mandat. Après l'approbation par l'Assemblée générale du Plan d'action pour la Décennie internationale du rapprochement des cultures dans sa résolution 69/140, l'UNESCO a mené ses activités à plus grande échelle, guidée par les quatre grands domaines d'intervention du Plan d'action et en coopération avec un large éventail de parties prenantes, dont les États Membres, les commissions nationales pour l'UNESCO, les organismes des Nations Unies, les ambassadeurs itinérants et les artistes pour la paix de l'UNESCO, les chaires UNESCO et les écoles, clubs et centres associés, les établissements universitaires et la société civile dans son ensemble.

6. Les deux priorités globales de l'UNESCO, l'Afrique et l'égalité des sexes, ont été le fondement des activités que mène l'institution à l'appui d'une culture de la paix et de la Décennie. La promotion d'une culture de la paix et de la non-violence est identifiée comme un programme phare de la stratégie opérationnelle pour la « priorité Afrique » pour la période 2014-2021. Des initiatives régionales ont été présentées, par exemple une initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel, lancée à Cotonou (Bénin) en mai 2015, et un forum panafricain sur le thème « La jeunesse africaine et le défi de la promotion d'une culture de la paix », organisé conjointement par l'UNESCO, la Fondation Omar Bongo Ondimba pour la paix, la science, la culture et l'environnement et la Commission nationale gabonaise pour l'UNESCO, qui s'est tenu à Libreville en décembre 2014. Le forum a servi également à lancer le Réseau « Jeunesse et culture de la paix », au moyen duquel la Fondation décerne un prix international à des organisations de la jeunesse, et à renforcer les partenariats entre l'UNESCO et la « Whitaker Peace and Development Initiative ».

7. L'UNESCO s'est attachée à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au moyen de programmes conjoints ciblés et de la collaboration interorganisations. Elle a travaillé avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), codirigeant avec eux les dialogues sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 dans le domaine de la culture et du développement. L'égalité des sexes est l'un des six sous-thèmes. Dans le Pacifique, le rôle de la culture en tant que force positive dans la lutte contre la violence fondée sur le sexe est le moteur derrière le projet sur l'autonomisation des femmes pour une culture de la paix et de la non-violence dans le Pacifique, qui a été mis en œuvre en 2013 et 2014 et renforcé au moyen d'un réseau de plaidoyer visant à promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de

---

<sup>1</sup> Accessible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002278/227860f.pdf>.

l'initiative « Unis dans l'action » de concert avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD.

**A. Promotion de l'entente mutuelle et de la connaissance réciproque de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse, et appui aux efforts de réconciliation**

8. L'UNESCO fonde ses activités sur le principe selon lequel les cultures sont hétérogènes et dynamiques. Cela oriente ses travaux vers l'approfondissement des connaissances sur sa propre culture et celle des autres, y compris l'histoire, la langue, le patrimoine, la religion et les convictions, en vue de développer l'entente et le respect mutuels. À ce propos, le Processus de Bakou, démarré sous la direction du Gouvernement azerbaïdjanais, continue à fournir une vaste plateforme pour l'échange des connaissances sur le dialogue interreligieux et interculturel. Partie intégrante de ce processus, le troisième Forum mondial sur le dialogue interculturel, tenu en mai 2015 à Bakou sur le thème « Partager la culture pour une sécurité partagée », a rassemblé plus de 500 participants de plus de 100 pays, dont 35 représentants et titulaires de Chaires UNESCO spécialisés dans le dialogue interculturel et interreligieux en vue de cerner les défis et de renforcer la coopération future entre les principaux acteurs.

9. L'aggravation de la destruction délibérée du patrimoine culturel s'inscrit dans une stratégie de nettoyage culturel, comme l'a souligné la Directrice générale de l'UNESCO. Qu'il s'agisse d'un crime de guerre a rappelé la nécessité urgente de protéger la culture et de mieux intégrer la dimension culturelle dans les activités liées à la sécurité, au règlement des conflits et à l'aide humanitaire. La réponse de l'UNESCO a été centrée sur la coopération avec les différents acteurs dans les efforts de reconstruction et de remise en état du patrimoine, notamment en mobilisant un large éventail de partenaires techniques et financiers aux fins de la reconstruction des mausolées endommagés de Tombouctou au Mali, qui sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les efforts de reconstruction sur le site ont commencé en mars 2014. La campagne « Unite4Heritage », lancée par l'UNESCO en mars 2015, a étendu le soutien mondial apporté à la protection du patrimoine menacé par le sectarisme et la violence extrême. L'adoption de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité a clairement souligné que la préservation du patrimoine culturel en Iraq et en République arabe syrienne est un impératif sur le plan de la sécurité et sur le plan politique.

10. Plusieurs programmes de l'UNESCO ont continué à promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelle des cultures et leur évolution jusqu'à nos jours. La plateforme en ligne de l'UNESCO « les Routes de la soie », visant le dialogue, la diversité et le développement, a permis de relancer et d'étendre dans l'espace numérique les réseaux historiques des routes de la soie, donnant accès à un riche corpus de travaux de recherche sur la diversité et l'interdépendance de ces routes. Un réseau international de coordonnateurs s'est réuni pour la première fois en mai 2015 à Xi'an, en République populaire de Chine. Promouvoir une mémoire commune par l'écriture et l'enseignement de l'histoire a donné lieu à de plus amples travaux qui ont débouché sur l'élaboration de l'initiative Histoires générales et régionales de l'UNESCO, centrée notamment sur l'humanité, l'Afrique, l'Asie centrale, l'Amérique latine, les Caraïbes et la culture islamique. Une conférence de l'UNESCO s'est tenue en septembre 2014 à Bangkok, matérialisant les premières

étapes de l'élargissement de l'initiative à l'Asie du Sud-Est afin de développer les discours historiques partagés et d'appuyer la réconciliation des récits nationaux en enseignant et en apprenant les matériels au niveau de la sous-région.

11. Faciliter le dialogue entre l'histoire et la mémoire peut être un moyen d'encourager une vision holiste et pluraliste des tragédies de l'histoire et de leurs conséquences et d'aller ensemble de l'avant dans le cadre de la réconciliation. L'UNESCO a organisé plusieurs activités le 21 janvier 2015, avant la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, 70 ans après la libération d'Auschwitz-Birkenau, et a intensifié ses travaux dans le domaine de l'éducation aux fins du souvenir de l'Holocauste en lançant un réseau régional en Amérique latine en 2014 et en établissant un partenariat avec le Projet Aladin en vue d'organiser une série de conférences internationales en Asie et en Afrique tout au long de 2015.

12. En étudiant la question de la violence dans l'histoire, l'UNESCO s'est appuyée sur la culture pour établir des passerelles afin de promouvoir des processus de réconciliation plus efficaces et plus ouverts ainsi que la solidarité à l'échelle mondiale. En 2014, le projet La route de l'esclavage, sur le thème « Résistance, liberté, patrimoine », a célébré son vingtième anniversaire en tenant une manifestation de grande ampleur au siège de l'UNESCO, qui a rassemblé plus de 1 500 participants, plus de 50 autres manifestations étant organisées par des institutions partenaires ailleurs dans le monde. Des liens dédiés sont également mis en place entre la Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) et la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) sur le thème « Considération, justice et développement », en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

## **B. Constitution d'un cadre pour les valeurs communes en vue d'encourager la cohésion sociale**

13. Faire respecter les droits de l'homme et instaurer une cohésion sociale pacifique sont depuis longtemps deux objectifs au centre des activités de l'UNESCO, qui sont énoncés dans une série d'instruments normatifs qui constituent pour les États membres un cadre d'ensemble pour engager le dialogue et la coopération.

14. Le rôle critique joué par les différentes autorités et entités qualifiées dans l'instauration d'une société plus juste était clairement mis en avant dans la publication *Agree to Differ*<sup>2</sup>, lancée en mai 2015 en partenariat avec la maison d'édition Tudor Rose. Cet ouvrage, recueil des perspectives d'un large éventail d'acteurs, contribue à étendre la diffusion des principes qui sous-tendent le dialogue interculturel et interreligieux.

15. Promouvoir la coopération avec les institutions et dirigeants religieux peut avoir une profonde influence sur le renforcement du dialogue entre les peuples, comme l'ont montré différents forums et des programmes ciblés. L'UNESCO a contribué aux efforts déployés pour mettre en place un dialogue fondé sur le respect et l'entente mutuels entre dirigeants et adeptes des religions mondiales et

<sup>2</sup> Accessible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002326/232657e.pdf>.

traditionnelles dans le cadre du cinquième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, tenu à Astana en juin 2015.

16. Le Programme de participation de l'UNESCO demeurerait un cadre stratégique pour les États membres et les organisations non gouvernementales (ONG) ayant conclu un partenariat officiel avec l'UNESCO pour mettre en œuvre des initiatives aux niveaux national et régional. En 2014 et en 2015, plus de 25 projets ayant un rapport direct avec la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence ont été financés. L'UNESCO a également encouragé les partenariats avec les ONG, notamment au moyen d'initiatives telles que le cinquième Forum international des ONG, qui s'est tenu sur le thème « Rapprochement des cultures : une seule humanité au-delà des diversités » en juillet 2015 à Beijing. L'initiative sur le Dialogue euro-arabe, conduite par les commissions nationales pour l'UNESCO depuis 2001, propose que la deuxième réunion euro-arabe internationale se tienne en 2016 avec l'appui de la Fondation MBI Al Jaber Foundation et des coordonnateurs régionaux d'Oman et de Pologne.

17. Des plateformes et des cadres pour la jeunesse ont obtenu de bons résultats, encourageant la cohésion sociale au niveau régional. Ainsi, les Réseaux de la jeunesse méditerranéenne, financés par l'Union européenne et mis en œuvre dans 10 pays de la Méditerranée, aident les jeunes des deux sexes à développer leur capacité d'analyse et d'élaboration des politiques à exercer leurs droits et à s'engager en tant que citoyens actifs en vue d'échapper à la marginalisation à l'aide de compétences, de connaissances et d'outils concrets. À la fin de 2014, plus de 1 000 représentants d'organisations de jeunes avaient suivi une formation, sept réseaux avaient été mis en place et cinq initiatives de recherche et de cartographie de plateformes de jeunes en ligne et de comportement de jeunes en ligne étaient en cours.

18. L'UNESCO a continué de travailler avec les autorités municipales en vue d'améliorer les mesures et de créer des initiatives afin de combattre le racisme, la discrimination et la xénophobie en dirigeant la Coalition internationale des villes contre le racisme, qui mobilise ses villes membres, qui sont à l'heure actuelle plus de 500 dans le monde entier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars.

### **C. Diffusion des principes et des outils du dialogue interculturel au moyen d'une éducation de haute qualité et des médias**

19. L'UNESCO cherche non seulement à multiplier les possibilités en créant des espaces de dialogue et de coopération, mais aussi à doter les individus de compétences interculturelles essentielles basées sur les valeurs communes, l'entente, l'empathie, le respect et la confiance. Les compétences interculturelles consistent dans une combinaison de connaissances, d'attitudes et de qualifications qui approfondissent la compréhension de soi et de l'autre afin de forger des liens significatifs au-delà des divisions et d'identifier collectivement des solutions pour le bien-être et la viabilité des sociétés. Le Programme international Abdullah bin Abdul Aziz pour une culture de la paix et du dialogue a continué de renforcer la coopération entre l'UNESCO et l'Arabie saoudite en faisant la promotion de la culture de la paix et en appuyant la réalisation des objectifs de la Décennie. Durant la deuxième phase du programme, 10 projets ont été démarrés en 2014 en vue de faire acquérir et de développer des qualifications et des compétences

interculturelles, notamment en élaborant des programmes universitaires, en utilisant les médias et les technologies de l'information et des communications aux fins du renforcement des capacités et de la formation en ligne, en dirigeant des campagnes de sensibilisation pour l'apprentissage du vivre ensemble, en mobilisant les organisations et réseaux de jeunes et en modifiant les manuels scolaires en vue d'éliminer les stéréotypes. Dans le cadre d'un projet financé par le Danemark visant à renforcer les compétences pour le développement des politiques et des programmes pour un dialogue interculturel respectueux des droits de l'homme, l'UNESCO a également élaboré des outils particuliers, tels que le recueil *Des paroles aux actes*, publié en 2014, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre.

20. L'éducation fournit des outils essentiels pour doter de compétences les citoyens mondiaux de demain : l'aptitude à comprendre les autres, à avoir de l'empathie, à avoir un esprit critique et à échanger des idées de façon pacifique. L'enseignement des valeurs que sont le respect, la tolérance et la solidarité sous-tend l'action de l'UNESCO en vue de promouvoir une éducation de qualité pour tous et de diriger l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout lancée par le Secrétaire général dans le monde entier. En s'acquittant de son rôle d'entité chef de file au niveau des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO a fourni un appui technique aux États membres en vue de renforcer les moyens des apprenants de prendre des décisions éclairées afin d'assurer l'intégrité environnementale, la viabilité économique et une société juste, si bien qu'à la fin de 2014, 365 engagements pour l'adoption de mesure avaient été pris par des parties prenantes dans 80 pays.

21. Dans le contexte du programme d'éducation à la citoyenneté mondiale, un deuxième forum sur le thème « Construire des sociétés pacifiques et durables : planifier l'après-2015 » s'est tenu en janvier 2015. De 2013 à 2015, un centre d'échange et plus d'une douzaine de partenariats ont été mis en place pour doter les apprenants des compétences pratiques et d'un esprit critique pour toute leur vie. Combattre la discrimination et la violence dans le cadre et au moyen de l'éducation était l'idée principale qui avait présidé à l'élaboration d'outils pédagogiques visant à « Enseigner le respect pour tous ». Un guide de mise en œuvre connexe décrivant les principes clefs pour les décideurs, des mesures pour les écoles et des matériels pour les enseignants a fait l'objet d'un projet pilote réussi en 2014 au Brésil, en Côte d'Ivoire, au Guatemala, en Indonésie, au Kenya et en Afrique du Sud.

22. L'internet a façonné et transformé tous les domaines de la vie contemporaine, offrant de nouvelles voies et possibilités pour édifier de nouvelles sociétés du savoir qui soient inclusives. De même, des communautés fermées et la communication virtuelle ont vu le jour; elles peuvent conduire à l'isolement, à la marginalisation et, dans les cas les plus extrêmes, aux discours de haine et à la violence. Cette préoccupation croissante montre la nécessité d'être doté de nouvelles compétences en matière de médias et de culture générale, en particulier pour les jeunes gens, afin d'apporter un appui aux possibilités constructives et significatives en matière d'affirmation de soi, d'engagement et de solidarité. Dans ce contexte, l'UNESCO a organisé une conférence internationale sur le thème « Les jeunes et Internet : combattre la radicalisation et l'extrémisme », qui s'est tenue au siège de l'organisation en juin 2015, rassemblant plus de 240 participants de 70 pays en vue de partager des mesures concrètes visant à réduire l'utilisation d'Internet en tant qu'outil pour fomenter l'extrémisme et le radicalisme chez les jeunes. À cette

occasion, l'UNESCO a lancé un nouveau cadre d'action intégré pluripartite, « Engager la jeunesse pour une paix durable », qui aide les jeunes à créer de nouvelles formes de solidarité mondiale, y compris en ligne, et à combattre la radicalisation et l'extrémisme violent. Les activités s'articuleront autour de quatre axes principaux ciblant la recherche de mesures pertinentes, les communautés en ligne, la coopération des médias, et les campagnes médiatiques et l'information à l'intention des médias, à mettre en œuvre principalement aux niveaux national et local jusqu'en décembre 2017.

23. Les possibilités qu'offrent les médias ont été également soulignées lors d'un forum mondial des médias sur le thème « La place des médias dans la construction de notre futur », qui a été organisé conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement indonésien à Bali, en août 2014. Le forum s'est achevé avec le lancement d'une feuille de route sur la question et d'un appel pour le renforcement de la connaissance des médias et la liberté d'expression en vue de combattre les messages de haine. Un ouvrage intitulé *Media in support of sustainable development and a culture of peace* (Les médias à l'appui du développement durable et d'une culture de la paix) a été publié ultérieurement pour donner suite au forum.

24. Il convient également dans ce contexte de prêter attention aux activités de l'UNESCO sur l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue culturel. Depuis son lancement en 2011 au moyen d'un partenariat entre l'UNESCO et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'initiative sur l'éducation aux médias et à l'information et le dialogue interculturel a réuni 21 universités membres de différentes régions du monde en vue de promouvoir des sociétés éduquées aux médias et à l'information et l'entente mutuelle entre les cultures.

#### **D. Promotion du dialogue pour le développement durable et de ses dimensions éthique, sociale et culturelle**

25. Le dialogue basé sur la pratique du respect et de la tolérance mutuels et un attachement à la non-violence et à la réconciliation demeurent des caractéristiques essentielles pour le développement durable. À sa session de juin 2015, le Conseil intergouvernemental du Programme Gestion des transformations sociales est convenu de nouvelles mesures visant à encourager l'inclusion sociale eu égard au programme de développement pour l'après-2015.

26. Les connaissances traditionnelles et autochtones peuvent jouer un rôle clef dans le renforcement de sociétés inclusives et des activités de consolidation de la paix et sont un vaste dépôt de stratégies d'innovation et d'adaptation pour la résilience locale face aux catastrophes naturelles et au changement climatique. L'importance cruciale des connaissances traditionnelles et autochtones pour le développement durable a été au centre des discussions qui se sont déroulées à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue en septembre 2014 à Samoa, et a été réaffirmée lors de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement, célébrée le 10 novembre 2014 sur le thème « Enseignement scientifique de qualité : assurer un avenir durable pour tous ».

### **III. Activités du système des Nations Unies à l'appui de la culture de la paix et du dialogue**

#### **A. Activités menées pour promouvoir des sociétés pacifiques inclusives**

27. Au moyen d'activités ciblant les jeunes, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies promeut un dialogue interculturel qui participe d'une vision à long terme en vue d'établir une culture de la paix qui continuera à se renforcer au fil des prochaines générations. Son Fonds de solidarité pour la jeunesse a fourni des capitaux de démarrage à des projets de la société civile dirigés par des jeunes, qui visent à faciliter le dialogue intergénérationnel et à renforcer les moyens d'action des jeunes dans les processus politiques, en particulier dans les régions sujettes à des conflits. L'école d'été de l'Alliance de 2014, tenue à New York, a réuni plus de 75 jeunes gens du monde entier qui ont suivi une formation et ont eu l'occasion d'observer l'ONU, ce qui les a dotés d'outils pour induire des changements constructifs dans leur communauté et pour participer à des dialogues à l'échelle mondiale.

28. Faisant partie du partenariat entre l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le PNUD, la compétition PEACEapp a encouragé des contacts constructifs entre les jeunes et les plateformes des médias sociaux, comme l'a fait le festival PLURAL+ qui résulte d'un partenariat entre l'Alliance et l'Organisation internationale pour les migrations. La diversité des projets présentés à ces initiatives montre clairement le potentiel inexploité que sont les nouvelles formes de technologie pour créer des espaces dynamiques pour le dialogue interculturel et le partage d'histoires et pour surmonter les stéréotypes. L'Alliance s'est également employée à développer les savoirs de base médiatiques des jeunes et à fournir des plateformes pour des discussions ouvertes sur les sujets pertinents. En septembre 2014, l'Alliance a convoqué le premier atelier d'une série tenue avec des journalistes de la diaspora somalienne en vue d'enseigner des façons objectives de rendre compte du conflit en Somalie aux populations de la diaspora. Des activités concernant les médias ont également été menées en vue, à la fois, de promouvoir la diversité dans les salles de rédaction et d'améliorer l'accès des jeunes aux possibilités de carrière. L'Alliance a continué de renforcer le développement socioéconomique des jeunes au moyen du projet « Entrepreneurs for Social Change », qui forme et parraine les jeunes entrepreneurs sociaux de la région euro-méditerranéenne.

29. Le prix de l'innovation interculturelle, que l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a décerné à ce jour à plus de 30 initiatives locales de la société civile, salue et appuie les approches novatrices favorisant le dialogue interculturel et encourage l'entente, la coopération et la culture de la paix. Durant la période considérée, nombre de ces initiatives ont mené à plus grande échelle leurs activités dans différentes communautés et pays, ce qui avait eu des incidences directes sur un certain nombre de bénéficiaires.

30. Le PNUD aide de plus en plus les acteurs nationaux à mener des activités visant à mettre en œuvre des solutions pacifiques et inclusives dans des situations qui se caractérisent par des périodes de tension prolongées. Au cours des cinq dernières années, le PNUD a prêté un appui aux Fidji, au Ghana, au Guatemala, au

Guyana, au Kenya, au Liban, au Malawi, au Népal, au Togo et à la Tunisie. Depuis 2010, le PNUD a fourni un appui au Conseil interreligieux ougandais et au Forum des anciens du pays, ce qui a mis en place une structure de prévention de nouveaux conflits en Ouganda pour régler les questions susceptibles d'exacerber les tensions.

31. En réponse à la violence et à l'aggravation des tensions interethniques qui ont suivi le changement de régime au Kirghizstan en avril 2010, le PNUD a fourni un appui essentiel pour l'établissement de dispositifs de gestion des conflits. En 2014, il a œuvré avec le Gouvernement et la société civile en vue de renforcer les conseils de paix locaux et nationaux afin qu'ils servent de médiateurs et de facilitateurs sur les questions litigieuses et analysent les tendances en matière de conflit. De plus, le PNUD a de plus en plus joué le rôle d'intermédiaire à l'appui des processus de paix au niveau national, notamment en Colombie et aux Philippines.

32. Le dialogue interreligieux et interculturel est essentiel pour les efforts de consolidation de la paix. Conformément à son mandat, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix prend part à différentes activités visant à renforcer les collectivités et à stabiliser les autorités locales et nationales, prête un appui à la Commission de consolidation de la paix et administre le Fonds pour la consolidation de la paix. Au niveau national, le Bureau collabore avec des organisations de la société civile, les pouvoirs publics, des groupes de femmes, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations en vue d'élaborer, de financer et de mettre en œuvre des programmes visant à atténuer les hostilités interculturelles. En 2014, le Bureau a appuyé des efforts dans 18 États Membres, dont 26 projets visant à faciliter la réconciliation et 25 autres visant à renforcer le dialogue politique.

33. Au Libéria, la Commission de consolidation de la paix a continué de prôner un dialogue accru entre l'État et la société civile en vue de renforcer la confiance, notamment durant l'épidémie de l'Ebola et elle a intensifié la participation de la société civile en appliquant la feuille de route du Gouvernement pour la réconciliation. En consultation avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé une troisième allocation d'un montant de 11,65 millions de dollars aux entités des Nations Unies actives au Burundi, dont un tiers couvrira l'appui au dialogue politique et à la cohésion sociale, à la participation des jeunes à la vie politique et socioéconomique, à la protection des droits de l'homme et au règlement des différends fonciers.

34. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni un appui aux efforts de réconciliation dans plusieurs pays, notamment la Bosnie-Herzégovine, la République centrafricaine, le Kirghizstan, la Libye, le Myanmar et la Somalie. Ainsi, en Côte d'Ivoire, il a promu la réconciliation en renforçant les liens entre la Commission Vérité et Réconciliation et la société civile et en atténuant l'étendue des conflits au moyen d'activités rémunératrices. En 2014, il a prêté un appui à une conférence de dialogue national et lancé un processus d'élaboration de la nouvelle Constitution au Yémen. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et ses partenaires ont révisé la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation afin de mieux appuyer le programme de reconstruction des zones de conflit armé dans l'est du pays mis en place par le Gouvernement.

35. L'UNESCO, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont collaboré à la mise en œuvre d'un projet de fonds de consolidation de la paix intitulé « Dialogue pour l'avenir : promouvoir la coexistence et la

diversité en Bosnie-Herzégovine » afin d'améliorer les espaces propices à un dialogue basé sur la confiance et le respect et de créer des synergies plus solides entre le Gouvernement et la société civile, fournissant ainsi de nouveaux points de vue pour étudier les processus de prise de décisions tant directifs que participatifs. À l'occasion de la première conférence du projet, tenue en avril 2015, une plateforme de dialogue a été lancée et une déclaration connexe signée par la présidence de Bosnie-Herzégovine et le Coordonnateur résident des Nations Unies.

36. ONU-Femmes est restée déterminée à faire en sorte que les femmes soient des acteurs clefs dans la promotion d'une culture de la paix, comme cela est reconnu de plus en plus dans différents instruments normatifs et résolutions du Conseil de sécurité. Ainsi, au Burundi, l'Entité a mis en place un réseau de femmes pour la paix et le dialogue en vue d'accroître l'engagement des femmes et leur rôle de direction. Dans le contexte du vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui a été célébré en 2015, les processus d'examen ont été l'occasion d'affirmer que la pleine participation des femmes est essentielle pour la réalisation d'une paix durable. Plusieurs résultats notables ont été observés. Ainsi, au Guatemala, ONU-Femmes a prêté un appui à des consultations entre divers groupes de la société civile et des femmes autochtones ont participé pour la première fois au processus d'examen national et régional, assurant une visibilité à leurs besoins et renforçant le dialogue avec les mouvements féministes.

37. En République démocratique du Congo, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) œuvre en vue d'assurer la fourniture de services relatifs au VIH aux femmes et à réduire leur vulnérabilité dans les situations de conflit et d'après conflit et d'autres environnements fragiles. Le Programme a fait participer les militaires, les officiers de police, les membres des forces de maintien de la paix et les dirigeants confessionnels en qualité d'agents du changement aux fins de la réduction des risques de transmission du VIH parmi les civils et les combattants. ONUSIDA a également traité la question de la violence sexuelle et sexiste en prenant des mesures pour protéger les femmes et les filles vulnérables en cas de violence en assurant leur accès à une prophylaxie post-exposition.

38. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a continué ses travaux visant à encourager une culture de la paix en organisant des formations et des séminaires de partage de connaissances pour renforcer la capacité de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Certains de ses programmes ont visé à étudier les causes profondes des conflits et ont encouragé la reconnaissance de la différence en tant que facteur positif de développement plutôt qu'en tant que source de différend.

39. Alors que le monde devient de plus en plus interconnecté, l'Organisation mondiale du tourisme affirme que le tourisme peut être un vecteur de dialogue culturel et d'entente mutuelle et une force vitale pour la paix et un facteur qui renforce l'amitié et la compréhension entre les peuples du monde. En 2014, l'organisation s'est associée à l'Université de Klagenfurt en Autriche pour produire le *International Handbook on Tourism and Peace* (Manuel international sur le tourisme et la paix) visant à améliorer la compréhension des liens intrinsèques entre le secteur du tourisme et les efforts de consolidation de la paix à l'échelle mondiale.

40. Durant la période considérée, le Département de l'information du Secrétariat a déployé ses nombreux outils et moyens de communication, dont ses plateformes d'information et comptes de médias sociaux plurilingues, en vue de promouvoir les

questions touchant au dialogue et à l'entente interculturels et interreligieux. Le Département a fait en sorte que le débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème « Promouvoir la tolérance et la réconciliation : pour des sociétés pacifiques et ouvertes, contre la violence extrémiste », tenu en avril 2015, soit couvert par les médias de l'Organisation. Cela a compris des présentations multimédias mettant l'accent sur la façon dont certains jeunes sont attirés par la violence extrémiste et une vidéo consacrée au débat, qui a été largement diffusée dans différentes langues sur les plateformes des médias sociaux. Les plateformes d'information et de médias sociaux des Nations Unies ont aussi rendu compte de la célébration du centième anniversaire du début de la Première Guerre mondiale, de la Journée internationale Nelson Mandela et de la Journée internationale de la paix. Ces activités ont reçu un appui à l'aide de sites Web dédiés dans les six langues officielles de l'Organisation. Dans le cas de la Journée internationale de la paix (21 septembre), plus de 40 manifestations distinctes se sont déroulées dans le monde par l'intermédiaire des centres et services d'information des Nations Unies, dont des conférences, des séminaires, des manifestations publiques, la projection d'un film et des marches. Le Département a également sensibilisé à la première célébration officielle de la Journée internationale du yoga, le 21 juin 2015, sur le thème « Le yoga pour l'harmonie et la paix », au moyen d'un site Web dédié dans les six langues officielles de l'ONU et une campagne très réussie dans les médias sociaux.

## **B. Activités menées au titre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

41. En vue de promouvoir la tolérance, le respect et l'entente entre les peuples, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies souligne que le dialogue interculturel et le dialogue interreligieux sont des éléments vitaux pour lutter contre le terrorisme. L'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme a prêté un appui à plusieurs activités conduites par l'UNESCO pour combattre l'attrait du terrorisme et de l'extrémisme violent. Au Burkina Faso, l'organisation a promu l'éducation pour la paix et l'inclusion sociale des communautés vulnérables et au Nigéria elle a travaillé avec des femmes, des jeunes et des chefs traditionnels et religieux pour souligner le rôle de l'éducation dans la promotion du dialogue interreligieux et interethnique et celui de la compréhension interculturelle dans la prévention de la radicalisation.

42. Les discussions qui se sont tenues sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale durant la période 2013-2016 ont montré qu'un consensus se dégage sur le besoin de faire face à la nécessité d'institutionnaliser le dialogue afin de promouvoir les échanges interconfessionnels et de prévenir la désinformation susceptible de conduire à la radicalisation. De même, il a été demandé que l'on renforce la capacité et la participation des dirigeants et institutions religieux en matière de médiation, d'identification du risque de conflit, de gestion et de règlement des conflits et de prévention de l'extrémisme.

43. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, dans le cadre de leurs activités de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ont fait une large place aux mesures prises par les États

Membres en vue de renforcer le dialogue et d'élargir la compréhension entre les civilisations. L'action menée par la Direction exécutive dans ce domaine découle du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1624 (2005), qui traite de la menace que constitue l'incitation à commettre des actes de terrorisme, ainsi que des mandats qui lui ont été conférés par des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales que constituent les actes de terrorisme.

44. En œuvrant en vue de promouvoir des efforts accrus en matière de dialogue et d'entente, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a maintenu une étroite coopération avec les acteurs pertinents, notamment les États Membres, l'Alliance des civilisations de l'ONU et des organisations de la société civile telles que Religions for Peace. Depuis 2011, la Direction a facilité des ateliers régionaux et nationaux sur la résolution 1624 (2005), qui ont inclus des composantes sur le dialogue et l'entente interreligieux. Ainsi, un atelier national, conduit au Kenya en janvier 2015, a souligné qu'il est nécessaire que le dialogue entre les religions et entre les cultures soit renforcé dans le contexte de la lutte contre l'extrémisme violent. En décembre 2014, la Direction a participé à une réunion organisée par *Religions for Peace* et par le Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes, qui s'est tenue à Abou Dhabi, lors de laquelle une déclaration a été publiée, rejetant l'extrémisme religieux violent et exposant un plan d'action visant à accroître la tolérance et l'entente.

45. Les travaux du Comité et de la Direction ont également pris en compte les mandats conférés par le Conseil de sécurité sur la question de la menace que constituent les combattants terroristes étrangers. Dans sa résolution 2178 (2014), le Conseil a souligné que la lutte contre l'extrémisme violent était essentielle pour contrer la menace que représentent les combattants terroristes étrangers et a encouragé les États à donner voix au chapitre aux chefs religieux aux fins de l'élaboration de stratégies de lutte contre le discours extrémiste violent.

### **C. Activités menées concernant la protection de l'environnement**

46. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en s'appuyant sur les activités qu'il mène dans plus de 20 pays touchés par un conflit, a pris des mesures en vue de constituer un nouveau domaine interdisciplinaire, la consolidation de la paix respectueuse de l'environnement, qui comprend des activités de prévention, de règlement et de relèvement concernant les conflits violents proches de ressources naturelles. Étant donné qu'au moins 40 % de tous les conflits armés internes ont un lien avec des ressources naturelles, les activités dans ce domaine sont vitales pour mettre durablement en place une culture de la paix.

47. Le PNUE s'emploie aux niveaux régional et mondial à promouvoir une consolidation de la paix respectueuse de l'environnement et s'associe pour cela avec des organisations confessionnelles, des ONG et d'autres entités des Nations Unies. Il a lancé une plateforme de connaissances sur la consolidation de la paix respectueuse de l'environnement, qui sert d'espace pour l'échange d'informations et de pratiques optimales et la mise en place de la coopération technique Sud-Sud. Plus de 2 400 participants de plus de 80 pays ont contribué à la plateforme.

48. Le Forum arabe de haut niveau pour le développement durable, organisé conjointement par le PNUE et la Commission économique et sociale pour l'Asie

occidentale, qui s'est tenu à Bahreïn en mai 2015, a souligné que la paix et la sécurité sont un préalable à la réalisation du développement durable. Dans le cadre des activités régionales qu'il mène dans la région Amérique latine et Caraïbes, le PNUE a donné aux jeunes les moyens de réaliser la paix entre des membres de différentes communautés au moyen d'activités ciblées menées au titre des journées de commémoration et des manifestations mondiales des Nations Unies.

49. Au Darfour, le PNUE a montré que le dialogue sur la question de l'eau pouvait servir de base pour reconstruire une relation de confiance entre des acteurs et les autorités locales. Le rapport du PNUE intitulé « *Relationships and resources: environmental governance for peacebuilding and resilient livelihoods in Sudan* » (Relations et ressources : une gouvernance environnementale pour la consolidation de la paix et des moyens de subsistance durables au Soudan), est un ouvrage fondateur dans la promotion d'un dialogue interculturel. En Haïti et en République dominicaine, la gestion conjointe de ressources naturelles transfrontières était une étape qui a contribué au règlement de conflits environnementaux et sociaux binationaux, comme il ressort de l'évaluation de 18 mois effectuée par le PNUE et du rapport intitulé « Haïti – République dominicaine : défis environnementaux dans la zone frontalière », produit en collaboration avec le PNUD et le Programme alimentaire mondial.

50. Le projet du PNUE sur la gestion des écosystèmes pour des sites naturels productifs encourage l'approche paysagère concernant la préservation de la diversité biologique, l'énergie, l'alimentation et la sécurité de l'approvisionnement en eau. Cela est illustré par la promotion du pastoralisme durable, qui réunit les processus de planification aux niveaux local et infranational pour aider à atténuer les conflits entre utilisateurs voisins des ressources, en particulier des groupes ethniques qui préfèrent des pratiques de gestion des terres différentes.

51. De même, le PNUE a collaboré avec des partenaires à la production de documents de référence, tels qu'un guide sur les ressources naturelles et les conflits, en partenariat avec le Département des affaires politiques du Secrétariat, un rapport sur l'autonomisation politique et économique des femmes, de concert avec ONU-Femmes, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le PNUD, et un dossier d'information professionnelle pour le Kenya sur l'environnement en faveur du développement durable, en coopération avec l'organisation kenyane pour l'éducation en matière d'environnement et l'association Alliance of Religions and Conservation.

#### **D. Activités qui s'appuient sur une approche de la paix et du dialogue interculturel axée sur les droits fondamentaux**

52. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé plusieurs manifestations dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en vue de renforcer la mise en œuvre du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Ces manifestations ont également servi de tremplin pour les organisations de la société civile de la région, qui ont lancé leurs propres initiatives. Ainsi, la Coalition de la société civile arabe contre l'incitation à la haine a créé un réseau régional d'organisations de la société civile pour surveiller, dénoncer et combattre les cas d'incitation à la haine.

53. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et l'Alliance des minorités irakiennes, a convoqué la première conférence sur la promotion et la protection des droits des différentes communautés ethniques, religieuses et linguistiques de l'Iraq, qui s'est tenue à Bagdad en mars 2014. La conférence s'est achevée par une déclaration de principes sur les droits et les protections pour ces communautés et la publication d'une feuille de route visant à assurer leur protection contre la violence et leur participation sur un pied d'égalité à la vie publique.

54. À la suite de la publication de deux rapports du Rapporteur spécial dans le domaine de droits culturels sur la question des récits historiques dans les sociétés divisées, une table ronde sur l'enseignement de l'histoire et les processus mémoriels s'est tenue durant la vingt-septième session du Conseil des droits de l'homme. Les intervenants ont souligné que l'histoire n'était ni une religion ni une vérité unique, et qu'un éventail diversifié de manuels d'histoire et de ressources devrait être mis à la disposition des enseignants et des apprenants en vue d'encourager un apprentissage analytique, l'esprit critique et le débat. L'histoire doit être abordée en tant que science et que discipline universitaire selon une méthodologie et la liberté académique devrait être respectée et protégée comme moyen d'éliminer la perpétuation de stéréotypes nuisibles et de combattre le relativisme culturel et le déni des cultures. Le respect et la protection de la liberté artistique ont aussi été soulignés car les manifestations artistiques pourraient permettre aux gens d'exprimer leurs récits.

#### **IV. Promotion du dialogue interreligieux au moyen de la coopération avec les organisations confessionnelles**

55. Une tendance notable durant la période considérée a consisté dans une coopération accrue entre les entités des Nations Unies, les organisations confessionnelles et les dirigeants religieux. Ces organisations et ces dirigeants occupent souvent des postes stratégiques dans les communautés locales, ce qui leur permet de mobiliser un appui local, de gagner la confiance des groupes vulnérables et d'exercer une influence sur les normes culturelles, ce qui en fait des parties prenantes importantes dans les efforts de développement et de médiation en faveur de la paix.

56. Dans différents pays et régions, le FNUAP a établi des partenariats avec des organisations confessionnelles et des organisations de peuples autochtones en vue d'intégrer une composante respectant la diversité des cultures à sa démarche axée sur les droits de l'homme. Les activités visent à promouvoir la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes gens, à réduire la mortalité maternelle, à améliorer la qualité et l'accessibilité de la planification familiale, à lutter contre la violence sexiste et à éliminer les pratiques nuisibles, notamment la mutilation génitale féminine.

57. En sa qualité de convocateur et de Président du Groupe de travail interorganisations créé dans le but d'encourager les organismes religieux à s'investir dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le FNUAP a continué de faciliter les formations du personnel du système des Nations Unies sur les activités relatives à la religion et au développement et sur les interventions humanitaires qui sont dispensées sous les auspices de l'École des cadres des Nations

Unies. Ainsi, au Maroc, le FNUAP a apporté un appui à la Rabita Mohammadia des Ouléma aux fins de l'adaptation d'une trousse d'outils et de l'organisation d'une formation de formateurs destinée à 70 chefs religieux dans l'ensemble du pays, qui, à leur tour, ont formé 550 chefs religieux locaux des deux sexes. Le FNUAP s'est également associé à ONUSIDA afin de convoquer les chefs religieux et les organisations confessionnelles du monde entier, durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale en 2014, en vue de lancer un appel à l'action, dénonçant tout dommage causé aux adolescents des deux sexes, aux jeunes gens et aux femmes au nom de la religion ou de la tradition.

58. Le FNUAP a travaillé avec le Conseil latino-américain des Églises à l'élaboration de formations avec les jeunes et les dirigeants religieux sur la santé sexuelle et procréative et le droit à une vie exempte de violence sexiste. Au Honduras, le FNUAP a travaillé avec les groupes autochtones sur la santé sexuelle et procréative et la violence sexiste en mettant l'accent sur le renforcement de la capacité des adolescents et des jeunes gens au moyen de formations, de leur participation à la mise en place de services de santé adaptés aux besoins des adolescents et de l'accès à des services judiciaires.

59. Le FNUAP a mobilisé des chefs religieux de 13 pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe en vue de renforcer les engagements interconfessionnels à l'égard des programmes de santé sexuelle et procréative et de travailler avec les hommes et les garçons aux fins de la transformation des normes sociales à l'appui de l'égalité des sexes et de la santé maternelle. Comme suite aux efforts du FNUAP visant à éliminer la mutilation génitale féminine, au Kenya, des leaders culturels et religieux ont fait des déclarations publiques sur la renonciation à la mutilation génitale féminine et plus de 5 000 filles ont suivi des rites de passage de substitution et ont été encouragées à aller à l'école. En Somalie, le FNUAP a formé quelque 3 130 femmes juristes et chefs religieuses afin qu'elles fassent campagne pour la renonciation à toutes les formes de mutilation génitale féminine.

60. Travailler de concert avec les organisations confessionnelles et les chefs religieux est particulièrement crucial lorsque les structures de gouvernance sont déficientes et ne peuvent assurer le respect des droits de l'homme et fournir les services de base. Dans un tel contexte, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a étudié comment les organisations confessionnelles peuvent concrètement contribuer à protéger et aider les réfugiés, les demandeurs d'asile et les déplacés. Le HCR a publié de nouvelles directives destinées à son personnel dans un document intitulé « Partnership note on faith-based organizations, local faith communities, and faith leaders » (Note sur les partenariats avec les organisations confessionnelles, les communautés confessionnelles locales et les dirigeants confessionnels). Ces activités ont été complétées par une enquête qui a rassemblé 50 exemples d'activités entreprises en partenariat avec des acteurs confessionnels et considérées bonnes pratiques. Le HCR contribue également à l'évaluation du rôle des communautés confessionnelles locales à la promotion de la résilience dans les situations humanitaires et consécutives à une catastrophe.

61. Le HCR a cherché à encourager ses principaux partenaires confessionnels à s'engager dans des partenariats interconfessionnels. Ainsi, des projets pilotes entre Islamic Relief Worldwide et la Fédération luthérienne mondiale ont été mis en place à l'issue d'un atelier interconfessionnel organisé conjointement par la Fédération et le Humanitarian Forum. Il a également élaboré des conseils spécifiques afin

d'établir des principes servant de points de départ pour le dialogue et la coopération entre acteurs confessionnels et de promouvoir la tolérance et le respect à l'égard des personnes déplacées de force dans le monde. Pour cela, il s'est associé à une coalition d'organisations confessionnelles en vue de rédiger le document intitulé « Affirmation of welcome » (déclaration sur l'accueil de l'étranger), qui réunit 16 déclarations. Depuis son lancement en 2013, le document a été signé et approuvé par quelque 1 700 dirigeants religieux et membres de communautés confessionnelles.

62. Non seulement les organisations confessionnelles et les dirigeants religieux constituent des liens vers les communautés bénéficiaires pour les acteurs du développement, mais ils jouent aussi un rôle crucial pour ce qui est d'assurer les effets et la durabilité du développement. Dans cette optique, en 2015, le PNUD a adopté des directives sur la collaboration avec les organisations confessionnelles et les chefs religieux dans le cadre de son plan d'action de la Stratégie du PNUD de 2012 pour la société civile et l'engagement civique. Les directives s'inspirent des enseignements religieux et sont structurés autour des principes de la recherche de l'impartialité et de la transparence, de l'instauration de la confiance et du respect mutuel et de la recherche d'un terrain d'entente.

63. Les institutions religieuses et les organisations confessionnelles sont souvent dans une position unique pour avoir accès aux enfants les plus vulnérables. En République centrafricaine, l'UNICEF a collaboré à une plateforme religieuse visant à aider les communautés religieuses à apporter des solutions plus complètes et plus durables à la crise que connaît le pays. L'UNICEF s'est associé à des organisations religieuses telles que le Conseil chrétien du Ghana et le Conseil musulman du Ghana en vue de promouvoir des comportements clefs en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de protection de l'enfance, d'hygiène et d'assainissement. Il a également travaillé en collaboration avec les femmes chefs traditionnelles dans le pays. Le Council for Women Traditional Leaders (Conseil des femmes chefs traditionnelles), entité qui regroupe les Queen Mothers, travaille activement en vue de promouvoir des comportements clefs concernant la survie, le développement et la protection de l'enfant. L'UNICEF collabore avec le Inter-Religious Council of Liberia (« Conseil interreligieux du Libéria) en vue de mobiliser les chefs religieux de confession chrétienne et musulmane pour faire en sorte qu'ils disposent d'informations exactes sur la transmission du virus Ebola, la lutte contre la maladie et le relèvement après l'épidémie afin de pouvoir les transmettre à leur communauté. Au Mozambique, l'UNICEF a conduit la première formation de formateurs, qui a réuni près de 100 chefs religieux influents dans des provinces hautement prioritaires. Les chefs religieux ont élaboré de nouveaux plans de formation en vue de cibler les chefs au niveau des districts et des plans de mobilisation au niveau local.

64. Pour ONUSIDA, le dialogue interculturel et le dialogue interreligieux sont des composantes centrales dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de santé publique. En 2014, le Programme a réuni des prestataires de services confessionnels en vue de partager des modèles de fourniture de services ayant trait au VIH fondés sur la conviction religieuse dans six pays fortement touchés. La même année, le Programme s'est associé à We Will Speak Out coalition au titre d'un dialogue ministériel de haut niveau tenu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans le cadre du Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit. Des ministres, de dirigeants confessionnels de haut

niveau, des représentants d'organisations confessionnelles et d'autres ONG ont discuté du rôle des dirigeants et des organisations confessionnelles dans la lutte contre la violence sexuelle et des moyens de renforcer la collaboration entre les acteurs clefs. L'année a été également marquée par la première Journée discrimination zéro, le 1<sup>er</sup> mars, en faveur d'un mouvement mondial de solidarité unifié en vue de mettre fin à la discrimination et de permettre à tous de vivre dans la dignité.

65. Les efforts visant à répondre à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest ont montré que le plein engagement et la pleine coopération de la communauté non seulement sont indispensables en cas d'urgence de santé publique, mais aussi ne peuvent être assurés que si les messages de santé publique sont élaborés en tenant compte des sensibilités culturelles et religieuses. ONUSIDA a travaillé en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'élaboration de nouvelles pratiques adaptées à la culture pour inhumer les victimes de maladie à virus Ebola suspectée ou confirmée afin d'éliminer les comportements à risque associés à des niveaux élevés de transmission du virus Ebola.

66. À ce propos, le protocole intitulé « Comment inhumer sans risque et dans la dignité les personnes décédées de maladie à virus Ebola suspectée ou confirmée » a été élaboré par une équipe interdisciplinaire de l'OMS et d'ONUSIDA, en partenariat avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations confessionnelles, dont le Conseil œcuménique des Églises, le Secours islamique, Caritas Internationalis et World Vision International, et publié en novembre 2014. De plus, des recommandations ont été élaborées par une équipe d'anthropologues médicaux sur de nouvelles méthodes constructives et sûres pour toucher les corps des défunts et leur donner un bain à l'issue de consultations avec les chefs religieux dans les pays touchés et de recherches sur les significations et les valeurs culturelles des pratiques traditionnelles en matière d'inhumation dans ces pays. Le protocole a été mis en œuvre par des équipes d'inhumation gérées par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les ministères de la santé et un consortium d'ONG, en collaboration avec les chefs religieux locaux et les familles.

67. Éliminer les obstacles à la participation des femmes à tous les niveaux, assurer l'égalité des chances et créer une culture de la tolérance zéro pour la violence contre les femmes peut contribuer à instaurer une culture de la paix. ONU-Femmes a encouragé le dialogue interculturel et interconfessionnel lors du dialogue intergénérationnel qui se déroule chaque année le 13 mars, soulignant la nécessité de refaire des organisations confessionnelles des défenseurs de la justice sociale et de la non-discrimination et non plus des forces du conservatisme et le fait que les femmes croyantes devraient pouvoir exercer leurs droits fondamentaux au lieu d'avoir à choisir entre ces droits et leur croyance. Les hommes représentant les organisations confessionnelles ont également appelé à un renforcement de l'appui fourni en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et d'intégrité physique, y compris l'appui pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

68. Au Zimbabwe, ONU-Femmes a travaillé avec World Vision en vue de changer les perceptions et doctrines religieuses qui perpétuent la violence contre les femmes. ONU-Femmes appuie également une organisation de la société civile en vue de renforcer la capacité des chefs traditionnels de mettre en œuvre des stratégies de lutte contre les normes sociales négatives telles que les mariages précoces ou forcés.

Dans la région du Pacifique, ONU-Femmes prête un appui à des partenariats entre gouvernements, organisations confessionnelles et la société civile en vue de promouvoir des lois et des politiques visant à mettre fin à la violence contre les femmes. Ainsi, aux Fidji, l'Église anglicane a mis en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes, sous la ferme direction de l'ONG House of Sarah, qui a reçu une subvention du fonds d'affectation spéciale d'ONU-Femmes pour le Pacifique. Ces efforts se sont traduits par un accroissement des services d'appui pour la prévention de la violence contre les femmes, une sensibilisation renforcée des chefs religieux et du clergé à l'égalité des sexes et l'intégration de l'égalité des sexes dans les programmes d'enseignement de l'Église anglicane.

69. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) travaille en relation étroite avec les dirigeants confessionnels en vue de sensibiliser à la traite d'êtres humains et d'apporter un soutien aux victimes de celle-ci. L'Office participe aux travaux du Santa Marta Group, une alliance internationale de chefs de police et d'évêques qui travaille avec les sociétés civiles en vue d'éliminer la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne. En décembre 2014, l'Office a contribué aux discussions qui ont débouché sur la publication d'une déclaration commune internationale des chefs religieux contre l'esclavage moderne. Il collabore également avec des organisations confessionnelles à la fourniture d'une assistance technique. Ainsi, en 2015, l'Office a travaillé à la fois avec le Conseil islamique et le Conseil chrétien en Gambie.

70. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide dirige une initiative visant à faire participer les chefs religieux de différentes confessions et religions aux actions de lutte contre l'incitation à la violence qui pourraient conduire à une guerre génocidaire, à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Cette initiative est une de ses priorités, car l'escalade des tensions entre les communautés qui comptent plusieurs religions ou convictions différentes en leur sein a souvent été accompagnée ces dernières années d'une incitation à la violence utilisant la religion comme justification.

71. En avril 2015, le Conseiller spécial sur la prévention du génocide, en coopération avec le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel et le Gouvernement marocain, a organisé le premier d'une série de forums avec des dirigeants religieux à Fez (Maroc). Ce forum a réuni 26 représentants de religions et de convictions et débouché sur un plan d'action pour que les chefs religieux préviennent l'incitation à la violence qui pourrait conduire à des atrocités criminelles.

## V. Conclusions et recommandations

**72. Dans le monde entier, les préjugés, l'intolérance, le racisme, la xénophobie, la discrimination, l'extrémisme, la radicalisation et l'extrême violence existent encore sous de nombreuses formes et des combinaisons complexes de faillite de l'État, de guerre et de conflit civil continuent de voir le jour. Les migrations et les déplacements de populations augmentent et leurs causes se multiplient. Les déficiences généralisées en matière de justice sociale et d'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales continuent de constituer des obstacles à la réalisation des potentiels humains, des choix et des**

possibilités en tant que moteurs critiques du développement. Ces lacunes sont renforcées par un manque de mécanismes crédibles de protection des droits de l'homme ancrés dans l'état de droit et par l'absence de systèmes de gouvernance démocratiques et responsables. En outre, les changements inconstitutionnels touchant à l'autorité, le terrorisme et le rôle des acteurs non étatiques, le crime organisé et la corruption, les prix des produits alimentaires, le rôle que jouent les médias sociaux en aidant les acteurs à s'organiser et le changement climatique contribuent eux aussi à la complexité croissante des conflits dans le monde.

73. Souvent, les dynamiques susmentionnées se combinent et, dans la plupart des cas, l'identité – religieuse, culturelle, ethnique ou autre – est utilisée afin d'exacerber la polarisation entre les communautés et à l'intérieur des communautés. Ce faisant, la diversité et la différence deviennent souvent des sources de différend et des causes de peur. Étant donné que nombre de ces défis ne connaissent pas de frontières nationales ou régionales, il devient de plus en plus difficile pour les gouvernements ou les dirigeants locaux de protéger leurs citoyens et de réaliser le potentiel de leur pays ou de leur communauté sans une action concertée au niveau international.

74. Pour dépasser ces dynamiques de grande ampleur, il faut relever certains défis afin d'œuvrer dans le domaine du dialogue interculturel et interreligieux. La période considérée a été marquée par la radicalisation claire et rapide de l'extrémisme violent, qui s'est traduite par la priorité accrue accordée à ces questions dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'incidence élevée des atrocités criminelles et l'escalade des tensions entre les communautés ayant des religions ou convictions différentes ces dernières années s'est souvent accompagnée d'incitation à la violence qui, de plus, utilise la religion et les convictions pour justifier celle-ci. Il en ressort que les États doivent investir plus dans le renforcement des capacités des chefs religieux et des institutions religieuses afin que les uns et les autres puissent effectivement prendre part aux efforts de médiation, en identifiant les risques de conflit, en gérant et réglant les conflits et en prévenant l'extrémisme. En outre, la prévalence de l'impunité que de nombreux États connaissent ou qu'ils ont connue lors d'un conflit permet à des crimes de guerre et à de graves violations des droits de l'homme de se multiplier, ce qui a pour effet de porter atteinte au tissu des sociétés, de contribuer à l'instabilité et d'empêcher de parvenir à des solutions durables.

75. Assurer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur exercice constitue la pierre angulaire des efforts visant à rapprocher les cultures. La Décennie internationale du rapprochement des cultures (2013-2022) est née de la nécessité de renforcer les liens entre la diversité culturelle et les valeurs universelles, ainsi que le dialogue entre les cultures fondé sur la dignité, la tolérance et le respect. En tant que fondement de la coexistence humaine, les principes relatifs aux droits de l'homme ne sont pas propres à une culture, une conviction ou une idéologie donnée, mais ils unissent toutes les cultures dans une humanité commune.

76. La paix à long terme et le développement durable ne peuvent se réaliser sans prêter une attention soutenue à la gouvernance, qui continue de pâtir aux niveaux tant national que local, ce qui se traduit par des cycles récurrents

d'impasses et de conflits. Il est vrai cependant que tous les différends et conflits dans une société donnée ne peuvent être gérés par des médiateurs externes ou des forces de maintien de la paix. Les capacités nationales pour la gestion des conflits et l'engagement d'un dialogue sont tout aussi importants que le relèvement d'une économie ou des infrastructures. Conduire un dialogue civil élargi et mettre en place des capacités effectives et durables pour la prévention et le règlement des conflits aux niveaux national et local sont des mesures qui contribuent à la transformation des institutions de la gouvernance.

77. Les entités des Nations Unies soulignent que la participation inclusive d'un éventail de parties prenantes est essentielle pour édifier des sociétés pacifiques et assurer le déroulement de processus pour un développement effectif et durable. Les sociétés qui résistent au déclenchement d'un conflit violent sont celles dans lesquelles différents groupes peuvent traiter les causes potentielles de tension de façon constructive et systématique. Ces sociétés sont dotées d'institutions étatiques, locales et communautaires qui peuvent travailler de concert, rester en contact et faire face aux défis politiques de façon inclusive et pacifique. De nombreuses initiatives visant à reconstruire le tissu social dans des communautés ou entre celles-ci ont été lancées en vue de prévenir que ce tissu ne se déchire. Y faire participer les organisations constitutionnelles et non gouvernementales a contribué à la réussite de ces initiatives.

78. Le suivi et l'évaluation sont nécessaires pour mesurer les progrès accomplis, mieux appuyer les programmes et aller de l'avant en s'appuyant sur l'expérience acquise. Étant donné que le suivi relève des États Membres, il serait possible d'étudier des mécanismes qui apportent un meilleur appui à l'élaboration et à l'évaluation des politiques, d'étendre la coopération au titre de la Décennie internationale afin de faire participer un éventail plus large d'acteurs et de parties prenantes et d'élaborer des initiatives spéciales visant à appuyer la réalisation de ses objectifs stratégiques.

79. Vu l'ampleur des défis manifeste dans le monde entier et l'espace limité où il est possible d'agir, il est également essentiel que les ressources humaines et financières soient à la hauteur des défis à relever. Afin d'agir de manière effective et suffisamment rapidement pour prévenir et traiter les conflits, des ressources supplémentaires sont nécessaires et il faudrait accroître les initiatives de renforcement des capacités.

80. Étant donné qu'une grande partie de ce qui est fait pour prévenir les conflits identitaires violents s'effectue à huis clos, il convient de renforcer la communication stratégique au niveau du système des Nations Unies afin de rendre plus visibles les résultats de ce type d'action. Il faudrait envisager des activités de sensibilisation en vue de mieux faire connaître la Décennie au public et de prendre des mesures novatrices pour faire passer le message dans le monde entier et en particulier aux jeunes.

81. Aujourd'hui, le système des Nations Unies doit apporter une réponse adéquate aux défis de plus en plus complexes que le monde doit relever en reconnaissant que les populations sont mises en contact les unes avec les autres comme nul ne pouvait l'imaginer lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée. Il sera crucial de s'adapter aux tendances actuelles, en harmonisant les stratégies et en apportant l'appui qui convient aux activités menées pour assurer l'efficacité et la crédibilité des activités de l'Organisation dans ce

**domaine. Dans le contexte de l'accord prochain sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui guidera le programme de développement pour l'après-2015, aujourd'hui plus que jamais il importe de réaliser une culture de la paix et de renforcer le dialogue interculturel et interreligieux.**

---